

# Signalement des infections nosocomiales

## Aspects organisationnels

Journée des CLIN Paris-Nord

6 mars 2003

Béatrice Tran

Cellule infections nosocomiales, DGS

Organisation signalement IN - CCLIN PN - 6 mars 2003

1

## Objectifs du signalement

- ✓ **Alerter** autorités sanitaires et CCLIN / **évènements sentinelles**
- ✓ Apporter **aide extérieure** (investigation / gestion de l'épisode)
- ✓ **Suivi et analyse** centralisée par l'InVS => tendances, phénomènes émergents
  - ➔ mesures correctrices
  - ➔ retour d'information établissements
  - ➔ recommandations au ministère

Organisation signalement IN - CCLIN PN - 6 mars 2003

2



## Textes de référence

---

- ✓ Décret n° 2001-671 du 26 juillet 2001
- ✓ Circulaire n° 2001-383 du 30 juillet 2001

### Nouveaux textes / éléments de réflexion :

- Loi n° 2002-303 du 4 mars 2002  
(art. L.1111-2, L.1413-13, L.1413-14)
- Évaluation du dispositif de signalement :  
groupe de suivi et étude pilote
- Groupe de réflexion du CTIN : critères de  
signalement



## Un projet de circulaire

---

Objectif : diffuser recommandations techniques facilitant le signalement

# Contenu du projet : 5 fiches

---

- ◆ Point sur l'information des patients
- ① Recommandations CTIN sur les critères (03/12/02)
- ② Nouvelle fiche de signalement (circ 03/01/03)
- ③ Organisation interne aux établissements
- ④ Rôles des intervenants extérieurs
- ⑤ Articulation DDASS - C.CLIN - InVS

## Fiche 3 : Organisation établissements (1)

---

### Grandes étapes : **définies par le CLIN**

- ✓ procédure signalement interne : information instances, formation professionnels, outils d'aide au recueil, contrôle de qualité/confidentialité
- ✓ **articulation gestion des risques - autres systèmes de recueil** d'information
- ✓ protocole cellule de coordination/de crise multidisciplinaire associant instances décisionnaires
- ✓ Feed back : services de soins et instances

## Fiche 3 : Organisation établissements (2)

---

### **Signalement : décision et modalités**

- ✓ validation du praticien hygiène : critères +++
- ✓ signalement par le professionnel désigné
- ✓ double signalement DDASS/CCLIN ++
- ✓ sans délai
- ✓ documents joints : ceux disponibles, sinon envoyer plus tard
- ✓ rétroinformation

## Fiche 3 : Organisation établissements (3)

---

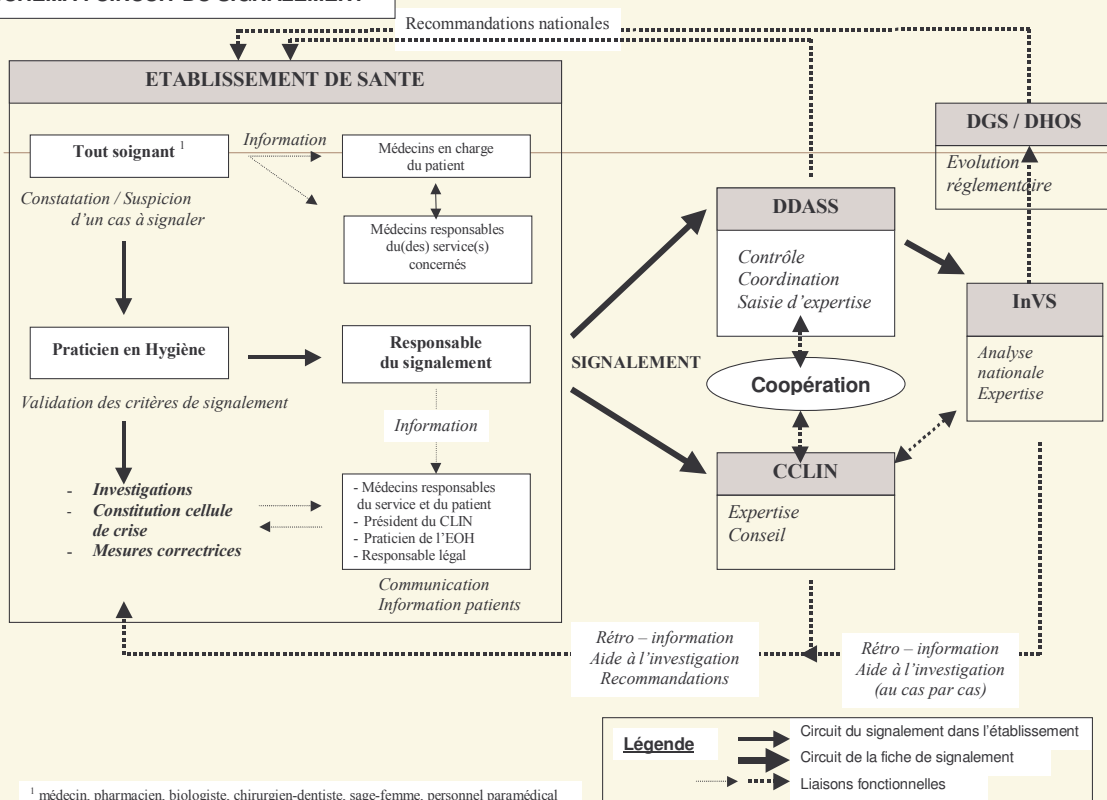
### **Investigations, mesures correctrices**

- ✓ définition rôles
- ✓ cellule de crise si nécessaire
- ✓ confirm<sup>o</sup> dg, déf., identif<sup>o</sup>, dénombrt, description cas
- ✓ mesures correctrices générales
- ✓ audit pratiques si nécessaire
- ✓ identification FDR
- ✓ rapport d 'investigation
- ✓ identification et information patients exposés
- ✓ mesures correctrices spécifiques
- ✓ suivi, évaluation

# Cas particulier : IN importées

- ✓ Finalité du signalement : investigations en vue de mesures correctrices
- ✓ Règle du signalement sans délai
- ➡ Signalement par l'établissement index (découvreur)
- ➡ Information de l'établissement source présumé
- ➡ Début des investigations : DDASS index

## SCHEMA : CIRCUIT DU SIGNALLEMENT



## Fiche 5 : Articulation DDASS-C.CLIN-InVS

---

- ✓ Organisation pour le contrôle d'exhaustivité des fiches
- ✓ Coordination et répartition des interventions DDASS : sécurité patients / non respect règles règlements. CCLIN : analyse épidémiologique et pratiques
- ✓ Organisation du retour d'expérience établ., amélioration des outils RAISIN

## Conclusion

---

Le signalement, facteur de changement, au prix d'un effort d'organisation:

- ✓ Au sein de l'établissement :
  - Mobilisation ensemble de l'établissement sur le thème des IN
  - Articulation/coordination des vigilances
- ✓ A l'extérieur :
  - Articulations entre DDASS-C.CLIN-InVS
  - Articulations entre ministère et agences